

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du Conseil général des Pyrénées-Orientales

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du Conseil général des Côtes d'Armor portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 23 novembre 2004, s'est réunie le vendredi 10 décembre 2004 à la salle des fêtes de la commune d'Erquy, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port départemental d'Erquy.

La commission était composée de :

| | | |
|-----|---|---------------------|
| M | Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine) | Président |
| Mme | Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine | Membre permanent |
| MM | Loïc Laisné, administrateur principal des affaires maritimes | Membre de droit |
| | Jacques Morice, pour la SNSM | Membre temporaire - |
| | Michel Chadelas, plaisancier membre de l'association St-Jeanne | Membre temporaire |
| | Olivier Chauveau, pêcheur | Membre temporaire |
| | Gilles Rouinvy, pêcheur | Membre temporaire |
| | Jean Porcher, pêcheur | Membre temporaire |

Assistaient également à la réunion :

| | | |
|-----|----------------------|---------------------------------|
| Mme | Jannig Le Pevedic | Chef du Service Mer |
| | Corinne Vincent | Phares et balises |
| MM | Guillaume Guerillot | Adjoint au chef des Service Mer |
| | Joseph Boudet | Association St-Jeanne |
| | Bernard Nonnet | Maire d'Erquy |
| | Henri Dubois | Adjoint maire d'Erquy |
| | Christian Le Leuch | DDE/Pleneuf |
| | Cedric Porcher | Pêcheur |
| | Jean-Claude Lemaître | Pêcheur |

Le président, après avoir remercié M. le maire de son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques. Il félicite les personnes qui ont élaboré le dossier pour son excellente qualité (synthèse, plans, etc...).

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

La pêche est la principale activité du port départemental d'Erquy. On note que les débarquements de produits de la pêche y ont fortement progressé ces dernières années passant de 4500 tonnes en 1995 à 11138 tonnes en 2003.

Le port d'Erquy compte actuellement une douzaine de navires semi-hauturiers et 70 navires côtiers.

La configuration actuelle du port d'Erquy présente les points de saturation suivants :

- Encombrement du plan d'eau (50 mouillages pour 70 navires, chenaux étroits, ...)
- Quai unique pour le débarquement, l'avitaillement et l'armement des navires ;
- Encombrement à terre (manque de surface de terre-plein) ;
- Manque de poste à quai en eau profonde pour la SNSM.

Le projet présenté en séance vise :

- Le déplacement du môle existant de 150m plus à l'ouest ;
- La construction d'un parement maçonné sur le môle côté port : quai vertical pour l'accostage ;
- Allongement du quai de débarque de 60m ;
- Construction d'un quai de 120m pour l'avitaillement et l'armement des navires.

2. PRESENTATION DU PROJET

Une visite sur site est faite en présence des membres de la commission. Le projet est présenté en séance aux différents participants par Mme Le Pevedic, chef du Service Mer.

Le projet retenu constitue le meilleur compromis entre les paramètres suivants : abri dans les ports de pêche et de plaisance, bilan sédimentaire, coût, fonctionnalité, accessibilité des navires, respect de l'environnement (sites classés, intégration dans le paysage), respect des limites d'espaces réglementés (Natura 2000, loi du littoral, etc.).

Des études d'hydrodynamiques ont été effectuées pour étudier la configuration optimale des quais (étude du transport sédimentaire etc.).

Une étude a été menée en concertation avec le service des Phares et Balises pour baliser le plan d'eau au cours des travaux et également pour définir le balisage définitif à mettre en place à l'issue des travaux.

SYNTHESE DES DEBATS

L'emplacement prévu pour le nouveau môle nécessite d'obtenir une autorisation de construire sur le domaine public maritime. Toutefois, cette implantation, tout en doublant la surface d'exploitation du port actuel, permet de ne pas toucher à la limite du port.

Il s'agit d'un compromis qui doit laisser toute chance au projet d'obtenir les dérogations nécessaires à la construction en site classé.

Le projet permet de limiter l'agitation dans le plan d'eau dans la zone de pêche et ne modifie pas la situation dans la zone de plaisance.

Les participants soulignent leur intérêt à ce que la Tourelle des Evettes soit illuminée. Cette possibilité sera évoquée en commission nautique locale. L'analyse des secteurs de feu devra être menée en concertation avec la SNSM.

Le début des travaux est prévu pour fin 2006.

Les pêcheurs souhaiteraient que la partie rectiligne du quai soit plus importante pour mieux protéger le port de pêche.

Au vue de la bathymétrie, les manœuvres d'entrée et de sortie des bateaux restent délicate. Pour satisfaire ce point, le Président propose que le musoir soit ouvert de 15° maximum et éventuellement allongé de 10m.

Mme Le Pevedic et M. Laisné insiste sur le fait que le projet est sera difficile à valider administrativement (dérogation à demander) et que toute modification met le projet en péril. Toutefois, les propositions du président justifiées par une amélioration de la sécurité nautique ne devraient pas complexifier l'obtention des dérogations.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 10 décembre 2004 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port départemental d'Erquy, comprenant :

- le déplacement du môle existant de 150m plus à l'ouest ;
- la construction d'un parement maçonné sur le môle côté port : quai vertical pour l'accostage ;
- allongement du quai de débarque de 60m ;
- construction d'un quai de 120m pour l'avitaillement et l'armement des navires.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les recommandations suivantes :

- afin d'atteindre une situation de sécurité nautique maximale, le tracé du quai devrait être légèrement modifié pour augmenter l'ouverture du retour de 15° et l'allonger de 10 à 15m sans modifier la cassure du quai présenté en séance ;
- à la clôture des travaux, les plans de l'infrastructure portuaire et balisage seront transmis au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...) ;

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Corinne Bouzéloc-Lonchamp

Loïc Laisné

Jacques Morice

Michel Chadelas

Olivier Chauveau

Gilles Rouinvy

Jean Porcher